



GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ambassade à Dakar

Section consulaire de l'Ambassade à Dakar (Sénégal,
Mali, Burkina Faso)

Rue E x David Diop, Fann Résidence, Dakar
B.P. 11750 Dakar/Peytavin

Email : dakar.consulat@mae.etat.lu

Web : www.dakar.mae.lu

DEMANDE DE VISA COURT SÉJOUR (< 90 jours)

MEMBRE DE FAMILLE CITOYEN UE/EEE/SUISSE

Après avoir obtenu un rendez-vous, le demandeur devra déposer, en personne, les pièces originales suivantes (passeport inclus) rangées dans l'ordre prescrit ci-dessous :

N°	Documents papier à soumettre au format A4
	Conditions générales
1.	Un formulaire de demande de visa Schengen complété, daté et signé par le demandeur (à remplir en ligne et à imprimer).
2.	1 photo d'identité récente (35mm x 45mm) en couleur sur fond blanc (conforme aux normes de l'OACI). La photo ne doit être ni collée ni agrafée sur le formulaire.
3.	Un passeport en cours de validité dont la durée dépasse d'au moins 3 mois la fin de la durée de validité du visa demandé + 1 copie de la page des données du passeport + le cas échéant, les copies des visas Schengen précédents. N.B. : Le passeport doit avoir au minimum deux pages entièrement vierges (double face).
4.	Les dates de voyage (une réservation de billet d'avion).
	Preuve du lien familial ou de la relation
5.	Une preuve officielle du lien familial avec le ressortissant de l'UEE/UEE/la Suisse avec lequel le demandeur voyage ou va visiter : (une copie de l'acte de naissance, l'acte de mariage ou de la déclaration de partenariat légalisée ou apostillée).
6.	Une preuve que le membre de sa famille utilise ou a récemment utilisé son droit à la libre circulation : permis de séjour luxembourgeois du membre de sa famille ressortissant de l'UE/EEE/la Suisse.
7.	Une preuve que le demandeur accompagne ou rejoint le citoyen de l'UE/EEE/la Suisse : réservation de voyage commune, CPE ou déclaration sur l'honneur attestant que le demandeur accompagne ou rejoint un ressortissant de l'UE/EEE/la Suisse.
8.	Si le demandeur est une personne à charge (âgé de plus de 21 ans ou parent) : une preuve du statut de personne à charge doit être présentée (une preuve de soutien financier régulier du ressortissant lié à la scolarité ou à l'entretien).

Mineurs	
9.	<p>S'il s'agit d'un mineur de moins de 18 ans voyageant seul ou avec 1 parent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une copie légalisée de l'acte de naissance ; - Une procuration certifiée par un notaire, des deux parents ou par le parent qui ne voyage pas avec le mineur, hormis le cas d'un parent qui a la garde exclusive pour lequel une décision de justice ou une autre preuve de la garde exclusive doit être présentée ; - Une copie des pièces d'identité du/des parent(s) qui ont/a la garde avec la/les signature(s).

Remarques importantes :

- *L'accès au guichet consulaire de l'Ambassade se fait uniquement sur rendez-vous.*
- *Les frais de visa devront être réglés en espèces lors de l'introduction du dossier. Le montant n'est pas remboursable, même si le visa est par la suite annulé ou refusé.*
- *Le délai de traitement minimum d'une demande de visa est de 15 jours. Toutefois, ce délai peut être prolongé jusqu'à un maximum de 45 jours dans certains cas individuels, notamment lorsqu'un examen plus approfondi est nécessaire. L'Ambassade se réserve le droit de ne pas accepter toute demande introduite moins de 15 jours calendaires avant la date prévue du voyage.*
- *Le but réel du séjour doit correspondre avec le but du visa demandé.*
- *L'Ambassade du Luxembourg se réserve le droit de réclamer des documents complémentaires.*

Frais de demande de visa

Les frais de visa s'élèvent à **60.000 FCFA**.

Les frais de visa s'élèvent à **30.000 FCFA** pour les enfants de 6 à 12 ans.

Le visa est gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans et pour les membres de famille de ressortissants de l'UE/EEE.